



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## **Circulaire sur les missions des personnels de RASED : Un texte contraire aux revendications des personnels**

Le projet de circulaire ministérielle ne saurait obtenir l'accord du SNUDI Force Ouvrière, tant que subsistera une confusion entre les aides apportées par les enseignants spécialisés des RASED et la mise en place de l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau.

Une telle confusion sert à justifier la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés au budget et la réduction drastique des départs en stage CAPA-SH, option E, option G et psychologues scolaires qui, comme l'a reconnu lui-même le ministère, est très en deçà des besoins des écoles.

### **Un manque de départs en stage qui remet en cause l'avenir des aides spécialisées**

Le SNUDI Force Ouvrière et les autres organisations syndicales, s'alarment depuis des mois sur les menaces qui pèsent sur la formation CAPA SH, notamment dans les options « E » et « G ». Si les propos se sont voulus rassurants lors des différentes réunions du groupe de travail, aucune mesure concrète n'a été prise par le Ministère pour favoriser, dans les départements, les départs en stage de formation spécialisée.

### **Les personnels de RASED ne sont pas des personnels ressources pour les écoles**

Le projet de circulaire, dans un tel contexte, ne pourrait alors avoir comme conséquences à terme que de transformer les enseignants spécialisés des RASED en personnels ressources auprès de leurs collègues. Pour le SNUDI FO, comme pour les professionnels des RASED, il est impératif que les missions des enseignants spécialisés demeurent exclusivement la prise en charge, auprès des élèves, de la difficulté scolaire.

### **Maintien des trois heures de coordination et de synthèse**

C'est avec cet objectif que le SNUDI FO poursuit ses interventions au ministère afin que soit précisée explicitement dans la circulaire la garantie des trois heures de concertation dans les obligations de services des enseignants spécialisés.

En effet, il est tout aussi indispensable qu'un temps conséquent (estimé à trois heures hebdomadaires par les professionnels) puisse être consacré à la concertation de l'équipe spécialisée afin, à la fois, d'apprécier la nature de l'aide spécialisée nécessaire à apporter aux élèves suivis et mener à bien les synthèses de ces dernières.

En effet, la garantie, dans un texte réglementaire, de l'intégralité de ces heures est indispensable pour les professionnels comme reconnaissance de leurs missions auprès des élèves.

Pour toutes ces raisons, le SNUDI FO demande que le projet de circulaire RASED ne soit pas publié en l'état et que se poursuivent les négociations avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

**Le SNUDI FO décide de poursuivre, à tous les niveaux, la mobilisation des personnels pour obtenir le rétablissement des 3 000 postes RASED supprimés au budget 2009.**

Montreuil le 19 mai 2009